

DÉPARTEMENT DU MORBIHAN
VILLE DE GUIDEL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'An Deux Mille Vingt et Un, le 1^{er} juillet à 20 H 30, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Estran, en séance ordinaire, sous la Présidence de Monsieur Joël DANIEL, Maire.

Étaient également présents :

Mme Françoise BALLESTER, M. Patrice JACQUEMINOT, Mme Marylise FOIDART, M. Christian GUEGUEN, Mme Laëtizia MELOIS, M. Jacques GREVES, Mme Arlette BUZARE, Mme Anne-Marie GARANGE, M. Franck DUVAL, M. Gwenaël COURTET, M. Georges THIERY, M. Patrice LE STUNFF, Mme Séverine LE FLOCH, Mme Sonia CAROFF, M. Alain DESGRE, Mme Françoise HENRIQUEZ, Mme Gaëlle LE BOUHART, Mme Anne Maud GOUJON, M. Bernard BASTIER, Mme Lydia DUBOS, M. Louis MEDICA, Mme Estelle MORIO, M. Henri-Philippe LAMY, M. Pierre-Yves LE GROGNEC, Mme Isabelle LOISEL, M. Régis KERDELHUE

Absent (s) excusé(s) ayant donné pouvoir :

M. Jean-Jacques MARTEIL à M. Jacques GREVES
Mme Annaïg MESTRIC à Mme Arlette BUZARE
M. Lucien MONNERIE à Mme Marylise FOIDART
M. Hugues DEVAUX MARKOV à M. Georges THIERY
M. Patrick GUILBAUDEAU à M. Joël DANIEL

Absent (s) :

Mme Mégane PROUTEAU

Secrétaire :

Mme Marylise FOIDART

Date de la convocation	24 juin 2021
Date de l'affichage	24 juin 2021
Nombre de conseillers en exercice	33
Nombre de présents	27
Nombre de votants	32

2021 79 Tarifs ACM Saute-Mouton 2021/2022

Rapporteur : F. Ballester

Il est proposé pour la rentrée scolaire 2021 de reconduire les tarifs pratiqués au cours de l'année scolaire précédente :

		2021/2022		
		1/2 j sans repas	1/2 j avec repas	Journée entière
Enfants commune*	Tranche n°1	2,70	5,35	5,30
	Tranche n°2	3,70	6,90	7,30
	Tranche n°3	6,30	9,80	12,50
	Tranche n°4	6,90	10,70	13,70
	Tranche n°5	7,20	11,20	14,30
	3 Enfants et plus **	5,50	8,50	10,90
	Tranche n°6	9,30	14,30	18,60
Panier repas ***		Même tarif enfant commune et suivant QF		

(*) Le tarif « enfants commune » est également appliqué aux parents travaillants sur Guidel et aux habitants de Gestel.

(**) 3 enfants et plus : ensemble à l'ACM

(***) Panier repas :

- Journée entière : Facturation de la demi-journée avec repas
- Demi-journée avec repas : Facturation d'une demi-journée sans repas

<ul style="list-style-type: none"> • <u>Rappel du quotient familial</u> $QF = \frac{1/12^{\text{ème}} \text{ des revenus annuels (année N-2)} + \text{prestations familiales du mois de la demande}}{2 + 1/2 \text{ par enfant à charge} + 1/2 \text{ pour les familles de 3 enfants et plus}}$ • <u>Rappel des tranches</u> Tranche 1 : $0 \leq QF \leq 600$ Tranche 2 : $601 < QF \leq 800$ Tranche 3 : $801 < QF \leq 1100$ Tranche 4 : $1101 < QF \leq 1600$ Tranche 5 : $QF > 1600$ Tranche 6 : enfants extérieurs
--

Par ailleurs, le service ACM Saute-Mouton, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche.

Enfin, le service ACM Saute-Mouton, réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré,

VU l'avis de la Commission Education jeunesse et sports du 14 juin 2021,

VU l'avis de la Commission administration générale, finances, ressources humaines et relations avec les partenaires institutionnels en date du 23 juin 2021,

ADOPTÉ les tarifs présentés ci-dessus à compter de la rentrée 2021 identiques aux tarifs de l'année scolaire précédente,

DIT que le service ACM Saute-Mouton, consommé sans réservation préalable se verra appliquer une pénalité de 30 % du tarif de la tranche,

DIT que le service ACM Saute-Mouton, réservé mais non consommé sera facturé sans majoration à défaut de production de justificatif et après décision de l'autorité territoriale.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme,
Guidel, le 2 juillet 2021
Le Maire,
Joël DANIEL

